

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

CFF RECYCLING
(Eurolist)

Par courrier du 26 mai 2006, reçu ce jour, la société Richelieu Finance Gestion Privée (6, avenue Franklin Roosevelt - 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 24 mai 2006, par suite d'une cession d'actions sur le marché, le seuil de 5% du capital de CFF RECYCLING et détenir pour le compte desdits fonds, 948 526 actions CFF RECYCLING représentant autant de droits de vote, soit 4% du capital et 2,93% des droits de vote de cette société¹, dans les conditions suivantes :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Richelieu Europe	85 000	0,36	85 000	0,26
Richelieu France	665 026	2,80	665 026	2,05
Richelieu Special	100 000	0,42	100 000	0,31
Richelieu Valeur	85 000	0,36	85 000	0,26
Partage Actions	13 500	0,06	13 500	0,04
Total	948 526	4,00	948 526	2,93

¹ Sur la base d'un capital composé de 23 727 792 actions représentant alors 32 378 891 droits de vote.